

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la Place du Marché, dans la rue Pierre d'Osbourg, la Grand-Rue, la rue de Luxembourg, la rue Passage, la rue des Remparts et la rue de Trèves afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités du 1er marché mensuel à Grevenmacher, reporté au 8 janvier 2024 à cause du jour férié du 1er janvier 2024. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Place du Marché, la rue Pierre d'Osbourg, la Grand-Rue, la rue de Luxembourg, la rue Passage, la rue des Remparts et la rue de Trèves**

Début : **lundi, 8 janvier 2024 à 06 h 00**


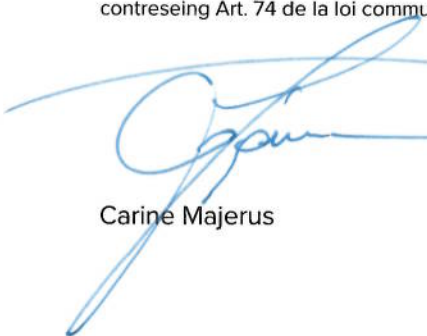
Fin : **lundi, 8 janvier 2024 à 14 h 00**

Motif : les activités du 1er marché mensuel à Grevenmacher, reporté au 8 janvier 2024 à cause du jour férié du 1er janvier 2024

Règlement : GRE-278-2023

Grevenmacher, le 19 décembre 2023

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus

La bourgmestre,



Monique Hermes